

## **AVIS PUBLIC PROMULGATION**

### **RÈGLEMENT NUMÉRO CA28 0052-1**

**AVIS** est par les présentes donné que le Conseil d'arrondissement a adopté, lors de la séance ordinaire tenue le mardi 4 juin 2019, le règlement suivant :

- **RÈGLEMENT CA28 0052-1**

---

#### **RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR DU CONSEIL D'ARRONDISSEMENT SUR LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS AUX FONCTIONNAIRES ET EMPLOYÉS (CA28 0052-1)**

---

Ce règlement peut être consulté au bureau du secrétaire d'arrondissement substitut, situé au 350, montée de l'Église à L'Île-Bizard, du lundi au vendredi de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30 ainsi que le vendredi de 8 h à 12 h.

Il entre en vigueur le jour de sa publication, conformément à la Loi.

**DONNÉ à Montréal,  
Arrondissement de L'Île-Bizard–Sainte-Geneviève,  
ce douzième jour du mois de juin deux mille dix-neuf**

La secrétaire d'arrondissement substitut  
Edwige Noza

*Cet avis peut également être consulté sur le site Web de l'arrondissement au [www.ville.montreal.qc.ca/ibsg](http://www.ville.montreal.qc.ca/ibsg)*